

le mercredi 5 janvier 2005

10 h

Prière.

M. Arseneault donne avis de motion 38 portant que, le jeudi 13 janvier 2005, appuyé par M. Kenny, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la ventilation des dépenses engagées au titre des postes 4202.001 et 4202.002 (MRII - initiatives spéciales - frais d'administration) qui sont inscrits dans le rapport annuel de 2003-2004 de la Société de développement régional, notamment les factures, les demandes de remboursement des frais de déplacement et le reste, pour ces postes.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, débattre la motion 20 puis se forme en Comité des subsides pour étudier le volume II du budget supplémentaire pour 2003-2004, le volume I du budget supplémentaire pour 2004-2005 et le budget de capital du ministère de l'Éducation pour 2005-2006.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne;*
- 4, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Conformément à l'avis de motion 20, l'hon. M. Volpé, appuyé par l'hon. M. Lord, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Volpé prononce le discours du budget de capital.

Le débat se termine. La motion 20, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Green demande de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. C. LeBlanc, appuyé par l'hon. M. Lord, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Green demande au président de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. M. Lord, il est résolu que l'étude en Comité des subsides des prévisions budgétaires soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

À 12 h 30, la séance est suspendue d'office jusqu'à 14 h.

14 h

La séance reprend sous la présidence de M. Holder.

Après un certain laps de temps, M. Betts prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Holder reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Betts reprend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Holder reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait

rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, VOLUME II, 2003-2004
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES ENTREPRISES NOUVEAU-BRUNSWICK	
Aide stratégique	5 410 363,68
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	
Aide financière aux étudiants	2 203 342,47
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Provision pour pertes	28 965 358,40
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Bureau du directeur général des élections	225 376,02
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES	
Groupe des bâtiments	2 289 650,83
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Entretien pendant l'hiver	2 100 364,05
COMPTE DE CAPITAL	
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Programme sur l'amélioration des routes Canada - Nouveau-Brunswick	6 613 149,92
PRÊTS ET AVANCES	
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Construction - Rénovation d'installations des Anciens combattants par les régies régionales de la santé	843 722,59

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, VOLUME I, 2004-2005
COMPTE ORDINAIRE

MINISTÈRE DES ENTREPRISES NOUVEAU-BRUNSWICK	
Aide stratégique	10 000 000

MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES	
Services sociaux familiaux et communautaires	4 800 000
Sécurité du revenu	200 000
MINISTÈRE DES FINANCES	
Finances municipales	620 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Provision pour fonds supplémentaires	22 000 000
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Services administratifs	400 000
Santé publique et services médicaux	13 000 000
Services des établissements	25 700 000
Services de santé mentale	700 000
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Indemnités des députés et comités	500 000
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services de sécurité	2 147 000
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES	
Groupe des bâtiments	1 500 000
COMPTÉ DE CAPITAL	
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Renouvellement des soins de santé	3 800 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission des entreprises de service public pour 2003-2004	(28 décembre 2004);
<i>Comptes du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 mars 2004</i>	(4 janvier 2005);
<i>Budget supplémentaire : Volume II : 2003-2004</i>	(4 janvier 2005);
<i>Budget supplémentaire : Volume I : 2004-2005</i>	(4 janvier 2005).